

DÉCISION n° 138/2024

PORTANT ACCEPTATION D'UNE ACQUISITION D'OEUVRE.

Nous soussigné, Roger PEULTIER, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur Roger PEULTIER, Conseiller délégué, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions et s'agissant de la commande publique pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (...) de tous types de marchés et d'accords-cadres (...) lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu le souhait du Musée de La Cour d'Or de faire l'acquisition d'une huile sur toile de François de Nomé, peintre messin du XVIIe siècle,

Considérant que l'Intérieur d'église traite un des deux de ses sujets de prédilection, la vue en perspective d'intérieur d'église, et qu'il est particulièrement représentatif des diverses influences de l'artiste, italiennes et nordiques, et des voyages qui l'ont marqué,

Considérant que cette toile vient compléter les trois autres œuvres de François de Nomé figurant ses autres sujets de prédilection, les architectures ruinées et les paysages urbains,

Considérant que ce projet d'acquisition a reçu un avis favorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale d'acquisitions le 28 février 2024,

DECIDONS

D'acquérir et de faire entrer dans les collections du Musée de La Cour d'Or le tableau Intérieur d'église de l'artiste messin François de Nomé.

Fait à Metz, le 15 mai 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240415-Decis138-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
Le Conseiller délégué

Roger PEULTIER
Maire de Rozérieulles

